

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme CHAMARD (procuration à M. MERCADER), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme ASTIER (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. THERRAS, M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Subventions numéraires allouées aux associations

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que le CSD Volley souhaite créer une manifestation festive accessible et ouverte à tous afin de favoriser la rencontre entre sourds et entendants,

CONSIDERANT que la Team Epée Décines souhaite former ses adhérents en Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) mention « Escrime pour tous »,

CONSIDERANT que le Neptune Club souhaite acquérir du matériel destiné à optimiser la sécurité des plongeurs lors de leur sorties en mer, notamment lors des passages de niveaux,

CONSIDERANT que l'ANACR – Les Amis de la Résistance, souhaite faire intervenir Lili Leignel, conférencière, pour une conférence sur le devoir de mémoire à destination de 300 élèves des écoles primaires de Décines-Charpieu,

CONSIDERANT que le Décines Handball Club souhaite proposer des séances de Hand'Adapté aux enfants de l'IME Oiseau Blanc,

CONSIDERANT que la Maison de la Culture Arménienne souhaite créer un jeu interactif et culturel, en partenariat avec le Centre National de la Mémoire Arménienne, sur les symboles de la culture et de l'histoire arméniennes, destiné aux enfants de 5 ans et plus,

CONSIDERANT la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé souhaite proposer un parcours « Activité Physique Adaptée » (APA) à destination de 16 Décinois en perte d'autonomie (maladies chroniques, troubles anxiо-dépressifs, cancer...), d'une durée de 12 semaines, autour d'un bilan de condition physique, de séances de marche nordique et de séances d'équilibre,

CONSIDERANT que Décibel – Ecole de Musique, s'était proposée d'animer la soirée festive des jeux régionaux organisés par Special Olympics France,

CONSIDERANT que les associations Décines Boxing Gym, Décines Handball Club, Décines Rugby League et Judo Club de Décines sont intervenus au collège Maryse Bastié pendant la journée inclusive afin de sensibiliser les collégiens au handicap à travers le sport,

CONSIDERANT que la Commune souhaite apporter un soutien financier à ces associations pour la mise en place de projets apportant un dynamisme sportif, culturel et social sur son territoire,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le versement des subventions numéraires suivantes aux associations énoncées ci-dessus :

- CSD Volley : 4 250 €
- Team Epée Décines : 2 500 €
- Neptune Club : 1 800 €
- ANACR – Les Amis de la Résistance : 1 560 €



- Décines Handball Club : 1 500 €
 - Maison de la Culture Arménienne : 1 300 €
 - Communauté professionnelle Territoriale de Santé : 800 €
 - Décibel – école de musique : 500 €
 - Décines Boxing Gym : 250 €
 - Décines Rugby League : 250 €
 - Judo Club de Décines : 250 €
- **INSCRIRE** cette dépense au Chapitre 65 – Subvention de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 18 – Vie Associative,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CHAMARD (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ (par procuration), M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTE	

.....

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,
L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20251127-D-SVA-25112706-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025